

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2022  
Procès-verbal

L'an deux mille vingt deux, le huit mars, à 19 Heures 00, à Vieux-Vy-sur-Couesnon (salle des loisirs - rue Yvonnick Laurent), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

### Présents :

<u>Andouillé-Neuville</u>	M. PANNETIER Jean-Claude	<u>Montreuil-sur-Ille</u>	M. TAILLARD Yvon
<u>Aubigné</u>	M. VASNIER Pascal		Mme EON-MARCHIX Ginette
<u>Feins</u>	M. FOGLE Alain	<u>Montreuil-le-Gast</u>	M. HENRY Lionel
<u>Gahard</u>	Mme LAVASTRE Isabelle		Mme OBLIN Anita
<u>Guipel</u>	M. ALMERAS Loïc		M. BOUGEOT Frédéric
	Mme JOUCAN Isabelle	<u>Sens-de-Bretagne</u>	M. MOREL Gérard
<u>Langouët</u>	M. DUBOIS Jean-Luc		M. LECONTE Yannick
<u>La Mezière</u>	M. GORIAUX Pascal		Mme SENTUC Véronique
	M. LESAGE Jean-Baptiste	<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	M. RICHARD Jacques
	M. GUERIN Patrice		M. DUMILIEU Christian
	Mme BERNABE Valérie		Mme HAMON Carole
	Mme KECHID Marine	<u>St-Germain-sur-Ille</u>	M. LEGENDRE Bertrand
<u>Melesse</u>	Mme MACE Marie-Edith	<u>St-Gondran</u>	M. LARIVIERE-GILLET Yannick
	M. LOREE Michel	<u>St-Médard-sur-Ille</u>	M. BOURNONVILLE Noël
	M. JAOUEN Claude	<u>St-Symphorien</u>	M. DESMIDT Yves
	Mme LE DREAN QUENEC'H DU Sophie	<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	M. DEWASMES Pascal
	Mme MESTRIES Gaëlle	<u>Vignoc</u>	Mme BLAISE Laurence

### Absents excusés :

<u>Melesse</u>	M. DUMAS Patrice donne pouvoir à Mme MACE Marie-Edith
	M. MARVAUD Jean-Baptiste donne pouvoir à Mme HAMON Carole
<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	Mme MASSON Josette donne pouvoir à M. RICHARD Jacques
<u>Vignoc</u>	M. HOUITTE Daniel donne pouvoir à Mme BLAISE Laurence

**Secrétaire de séance :** Monsieur DEWASMES Pascal

Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 février 2022 à l'unanimité.

Monsieur le Président : *Ce Conseil communautaire se place dans la situation internationale que nous connaissons tous. Des armées de Russie qui ont envahi l'Ukraine et qui mènent une véritable guerre, ciblant les civils, quoi qu'ils en disent. Pour en avoir échangé avec les maires de la communauté de communes il y a quelques jours, je sais que sur chacune des communes, des élus et de nombreux bénévoles se mobilisent déjà, des professionnels également, commerçants, artisans, etc... pour collecter le plus possible de dons, que ce soit en nature ou en argent pour venir en aide de la manière la plus efficace possible dans les organisations qui se sont mises en place, notamment par la Protection Civile, qui a le soutien de l'Association des Maires de France pour organiser ces collectes et ces acheminements.*

*C'est une situation que chacun sait durera inévitablement et qui nous conduira sans doute, certainement, à renouveler des demandes de dons et de transferts de dons. Mais aussi les services de Préfecture se sont adressés à tous les maires pour recenser les logements disponibles et relayer l'information vers la population, des particuliers, des habitants de notre territoire qui accepteraient ou se porteraient volontaires pour accueillir des familles.*

## **1. Conseil de développement - Modification de la composition et charte de fonctionnement**

Monsieur le Président : *Le premier point de l'ordre du jour porte sur la modification de la composition du Conseil de développement et sur la charte de fonctionnement. Ce point-là va permettre au Conseil de développement de se présenter. Un certain nombre de membres du Conseil de développement ont fait le déplacement ce soir et je vais leur laisser la parole pour une présentation à plusieurs voix, avant d'aborder les points qui sont inscrits formellement à l'ordre du jour, puis permettre aux conseillers communautaires présents, après votre temps de présentation, s'il y a des questions qui se posent, de pouvoir également poser des questions aux membres du Conseil de développement.*

*Je vais vous inviter à me rejoindre.*

*Nous avons validé la mise en place, sur le principe d'abord, d'un Conseil de développement sur notre Communauté de communes, alors que le Loi ne le rend plus obligatoire pour les tailles de nos Communautés de communes. A l'unanimité, le Conseil communautaire avait validé le maintien d'un Conseil de développement sur le territoire. Après appels à candidatures, puis ensuite installation, vous êtes en mode de fonctionnement depuis déjà un an presque maintenant.*

*Je vais vous laisser vous présenter les uns et les autres, et nous présenter ce que vous souhaitez, votre mode de travail, je suppose ? Vous avez un support.*

Monsieur Nicolas PELLAN : *Bonsoir à tous, merci de nous accueillir parmi vous. L'objectif va être de vous présenter le Conseil de développement.*

- ✓ *Je suis Nicolas PELLAN de Melesse. Je suis pour la première fois au CODEV.*
- ✓ *Je suis Anne CACQUEVEL et représentante du CODEV pour La Mézière.*
- ✓ *Sophie FAIGNE-TROTIN pour Vieux-Vy.*
- ✓ *Sandrine POREE pour Montreuil-sur-Ille*
- ✓ *Elise BONATI pour Guipel*
- ✓ *Bénédicte LECLERCQ pour la Mézière*
- ✓ *Patrice NOBLET de Saint-Gondran, mais je ne représente pas cette commune. Je suis de cette commune mais pour la Communauté de communes.*
- ✓ *Philippe PINSON pour St-Aubin-d'Aubigné*
- ✓ *Daniel GUERRIER pour la commune de Mouazé et premier mandat au sein du CODEVIA*

Anne CACQUEVEL : *Nous n'avons pas connaissance de votre degré de connaissance du CODEVIA. Nous avons préparé une petite présentation en espérant ne pas être trop académique, ne pas vous endormir et aller assez vite.*

*Nous sommes une assemblée installée depuis le 2 mars 2021. Nous sommes 32, un peu plus depuis peu puisque 2 personnes ont rejoint le CODEVIA, et attentifs et attentives à la vie locale, tous assez impliqués localement sur nos communes et donc avec la volonté de s'impliquer à l'échelle du territoire de la communauté de communes et qui souhaitent participer au développement du territoire et au débat public.*

*Nous vous présentons un trombinoscope de notre assemblée que vous pouvez retrouver sur le site de la communauté de communes dans l'onglet dédié au CODEVIA sur le site de la communauté de communes.*

*Rapidement pour vous brosser le portrait de notre assemblée, nous sommes actuellement 21 nouveaux membres et 11 membres ayant résigné.*

*Nous avons une parité parfaite, c'est la condition : 16 hommes-16 femmes. En terme d'activités, nous sommes tous actifs, il n'y a pas de sujet là-dessus. Malgré tout, 19 personnes sont actives au sein de l'assemblée, 13 sont retraitées. En terme d'âges, il y a une représentation intergénérationnelle puisque nous avons 18 personnes en dessous de 60 ans et 14 au-dessus de 60 ans.*

*Pour finir, en terme de représentation territoriale, le diagramme n'est pas nécessairement très facile à lire, mais il y a 5 personnes qui représentent Melesse, 3 membres sur la Mézière, 3 membres à Montreuil, 3 membres à St-Aubin-d'Aubigné, 2 pour St Symphorien, 2 pour Guipel, 2 pour Montreuil, 2 pour St Gondran, Longouët, St Germain-sur-Ille. Ensuite, Sens, Mouazé, Vignoc, Gahard, Vieux-Vy et Aubigné 1 personne. Il nous manque des représentants pour les communes de Feins, Andouillé-Neuville et St Médard-sur-Ille. Il y a régulièrement des appels à candidatures.*

*Nous avons récemment validé une identité à notre assemblée, qui est le logo que vous voyez ici et aussi un nom, et donc le nom pour lequel nous avons acté est tout simplement CODEVIA, grace au V qui fait la jonction entre deVveloppement et Val-d'Ille-Aubigné.*



*Cette petite pastille, vous allez la repérer un peu partout. On va essayer de communiquer en tout cas de plus en plus pour faire connaître le CODEV sur le territoire et ce travail a été mené par le groupe de travail « communication » et nous avons validé cette proposition en fin d'année.*

*Monsieur Nicolas PELLAN : Notre rôle, nos missions : nous sommes un organe consultatif, un complément de la démocratie représentative qui a pour vocation d'être consulté par les instances gouvernementales de la communauté de communes, bureau et conseil communautaire. Nous sommes facultatifs, nous avons été maintenus grâce à vous, donc merci de nous avoir permis de continuer à œuvrer pour le CODEV et nous sommes dégagés de toute contingence politique, c'est-à-dire que nous travaillons en parfaite autonomie.*

*Notre objectif est l'émergence des propositions pour l'aménagement et le développement durable d'un territoire. On a noté un agitateur d'idées, faire remonter des idées, développer des idées et vous accompagner si possible, et vous aider à ces moments de réflexions. Comment ? En se rencontrant pour s'informer, partager, débattre et apporter des connaissances. En construisant collectivement des avis, des propositions sur les politiques et les projets portés par Val d'Ille-Aubigné, en mettant des idées nouvelles et des pistes de réflexions décalées sur des défis à relever et des projets à conduire.*

*L'objectif est vraiment de se rencontrer, s'informer et échanger autour de questions relatives au territoire et à ses habitants : la mobilité, la transition écologique, l'économie, l'emploi, la culture, le logement, etc...*

*Madame Anne CACQUEVEL : Au sein de notre assemblée, il y a la parité, une représentativité des communes et nous sommes nommés pour 3 ans. On ne peut pas appeler cela un mandat, mais notre mission est décidée pour 3 ans, renouvelable 2 fois consécutivement. C'est ce qui est acté par notre charte dont vous allez d'ailleurs discuter ce soir.*

*En terme de fonctionnement, nous organisons une plénière qui a lieu à peu près 5 fois par an, un bureau collégial. Au sein du bureau, qui est composé de 6 à 8 membres, nous nous partageons les tâches : il n'y a pas de hiérarchie. Nous avons chacun nos missions : relations avec les élus, la communication, l'organisation, animation...chacun a son rôle et chacun doit prendre son rôle au sein du bureau.*

*Nous avons une charte qui établit notre fonctionnement, des groupes de travail que nous avons définis récemment. Nous en reparlerons tout à l'heure : chacun présentera l'état d'avancement des groupes de travail, et une animatrice qui nous accompagne très très bien et que nous voudrions remercier : Mme Emilie POULARD-BOSTYN et qui est vraiment à nos côtés tout le temps et qui est nécessaire à notre fonctionnement.*

*Monsieur Nicolas PELLAN : C'est un vrai moteur pour le groupe et qui nous a aidés à avancer.*

*Anne et moi avons été nommés comme interlocuteurs auprès des élus. C'est une possibilité pour vous de nous contacter. L'idée, c'est de faciliter au maximum l'échange, et nous sommes donc à votre disposition, comme Emilie d'ailleurs, pour pouvoir faciliter les échanges.*

*Madame Anne CACQUEVEL : Nous disposons bien sûr d'un budget de 10 000€ annuel qui est aussi alloué par la communauté de communes, et nous bénéficions d'une subvention régionale pour le fonctionnement du CODEV, comme tous les conseils de développement.*

*Sur le fonctionnement, nous nous mobilisons, soit sur saisine du conseil communautaire, soit par auto-saisine – c'est-à-dire qu'on décide nous-mêmes de nous emparer d'un sujet qui nous paraît prioritaire ou qu'on souhaite porter à la connaissance des élus, en tout cas, soumettre au débat.*

*C'est le cas à travers des groupes de travail dont on va parler tout à l'heure.*

*Nous travaillons et participons également beaucoup au sein de réseaux, et notamment le réseau des conseils de développement breton. Il y a des conseils de développement partout sur le territoire en France. Il y a un réseau breton auquel nous participons. Certains membres ici ont déjà participé à de nombreuses réunions, qui souvent ont lieu en journée, ce qui n'est pas très pratique. Participations également à d'autres instances comme par exemple le PLPDMA ... Nous avons pas mal d'implications et beaucoup d'entre nous participent à telle ou telle réunion.*

Monsieur Nicolas PELLAN : *Dans les actions réalisées jusqu'à présent :*

- ✓ *La réécriture de la charte*
- ✓ *Le nom et le logo : nous l'avons fait évoluer de CODEV à CODEVIA et nous avons validé un logo.*
- ✓ *L'avis sur le projet de territoire*
- ✓ *La participation à de nombreuses instances dynamiques locales*

*Les 3 groupes de travail que nous avons évoqués tout à l'heure. Nous allons laisser chaque membre de ces groupes de travail en parler rapidement.*

*Le premier de ces groupes de travail est dédié à la démocratie locale et la présentation est assurée par Sophie.*

Sophie FAIGNE-TROTIN : *La présentation est un peu synthétique. Nous n'avons pas voulu trop vous embêter.*

*Notre groupe de travail « Démocratie Locale » est une chambre d'échos des problématiques de citoyenneté sur l'ensemble du territoire. Nous souhaitons activer le débat entre citoyens et élus dans le cadre d'une transition démocratique. Nous avons mené un travail par recherche sur des mots : que veut dire pour nous le mot « démocratie » ? Les premières choses qui nous sont venues à l'esprit, c'est : il y a des acteurs, des définitions et des lieux d'expressions.*

*Quelles sont ces définitions de la démocratie ? Il y a la participation, l'universalisme, les libertés aussi bien individuelles que collectives, la liberté de penser, le contrat social, c'est-à-dire la solidarité entre autre, l'intérêt général, les décisions, les discussions, pouvoir donner son avis, s'exprimer, d'ailleurs c'est ce que vous nous permettez : de nous exprimer, de donner notre avis.*

*Il y a des acteurs, différents types d'acteurs : les citoyens, les habitants, les habitants qui votent et qui donc s'expriment par ce biais-là. Il y a ceux qui observent le pouvoir local. Il y a ceux qui participent à une réunion publique, ceux qui s'informent tout simplement, ceux qui répondent aux sollicitations, et aussi les bénévoles associatifs que vous rencontrez assez fréquemment. Il y a aussi les représentants : les mairies, les élus, le conseil, la communauté de communes.*

*Ce qui nous intéresse, c'est de recréer une communication entre ces différents acteurs. Parfois, les gens se plaignent de la manière dont on est administré en tant que citoyen, mais d'un autre côté, parfois, c'est difficile de se comprendre, de s'écouter et de se parler. Notre réflexion est de savoir : comment re-permettre cette démocratie citoyenne ? Que chacun puisse s'exprimer – des deux côtés – et puisse s'entendre et s'écouter.*

*Il y a aussi les administrations et les services : les services administratifs, éducatifs, techniques, culturels.*

*Nous avons aussi réfléchi sur les lieux d'expression : quels sont ces lieux ? Il y a les espaces publics : les cafés, les bars, les restaurants. Il y a les marchés où on communique beaucoup, on échange. Il y a aussi les espaces publics : la place, la sortie de l'école et les espaces fermés : l'accueil de la mairie où pas mal de choses se disent, s'expriment auprès des services municipaux, le conseil municipal, avec une prise de parole qui peut être sous conditions, le conseil municipal des jeunes pour les communes qui l'ont mis en place, le conseil des sages, le bulletin municipal qui est un lieu d'expression, le conseil de développement, vous nous permettez aussi de nous exprimer et aussi aux citoyens par notre biais de s'exprimer, les commissions extra-municipales.*

*Pour l'instant, tout ceci n'est qu'une partie du travail : nous voulions déjà avoir une analyse globale de tout ce qu'il fallait aborder. Nous allons maintenant travailler sur des critères. Nous sommes au début de notre travail. Cela peut être assez long encore. Le groupe est assez motivé.*

Monsieur Nicolas PELLAN : *Un autre groupe de travail que nous avons mis en place est « Nourrir le territoire ».*

Monsieur Patrice NOBLET : *Quand nous avons constitué les groupes de travail il y a environ 1 an, vous n'aviez pas encore retravaillé je pense sur le PAT – les élus y travaillaient en interne, mais nous n'en avons pas connaissance – donc nous avons eu l'envie et le besoin d'approfondir ce thème car l'alimentation sur notre territoire est intéressante à plusieurs points de vue : on a parlé de solidarité tout à l'heure – cela peut intervenir – et également la qualité et la façon de produire l'alimentation localement si possible. Nous partageons des points de vue, et sans doute dans votre docte assemblée, la nôtre est plus réduite, nous sommes d'origines diverses et d'opinions très différentes, parfois divergentes, mais on arrive à progresser et à travailler sur le sujet.*

*Nous avons eu samedi dernier une rencontre initiée au niveau national qui nous a demandé de réfléchir et de donner notre degré d'avancement sur ce sujet.*

Mme Élise BONATTI : *Le dernier groupe de travail est un groupe de travail sur « comment faire de notre territoire un territoire inclusif? ». Par nos différents engagements en tant que citoyen, que cela soit en épicerie solidaire, par nos activités professionnelles actuelles ou passées, nous nous préoccupons de l'inclusion des personnes, par exemple à faibles revenus, des migrants, des personnes âgées, des jeunes, des personnes en difficulté, dans le numérique par exemple, et également des personnes en situation de fragilité, par ce qu'elles sont en territoire rural, par ce que c'est un peu le cœur de la communauté de communes ...*

*Nous réfléchissons à un outil en commun qui permettrait de rendre ce territoire plus inclusif. Nous avons souhaité réfléchir à la*

question des « tiers-lieux ». Le tiers-lieu, par son aspect plurifonctionnel : un café, une épicerie, une permanence, par la diversité de publics qu'il peut recevoir, nous a semblé pouvoir constituer un lieu d'accueil pour des publics variés fragiles, ou non-fragiles d'ailleurs.

Nous avons participé pour certains à une rencontre qui avait été initiée par le conseil départemental et par BRUDED sur ce sujet-là et nous nous sommes dits que cela pouvait être intéressant d'aller creuser cette notion de « tiers-lieu ». La définition du « tiers-lieu », c'est pour nous un incubateur qui répond à un besoin. C'est un lieu hybride ancré physiquement dans le territoire et qui permet d'agir localement, d'expérimenter et de faire découvrir. Il peut permettre de faire le lien et d'être émancipateur. Il peut permettre d'aider à construire de nouvelles capacités, se relocaliser.

Dans un premier constat, notre groupe de travail a identifié de nombreuses structures qui pouvaient s'apparenter à des tiers-lieux sur le territoire et nous avons souhaité initier un premier travail de repérage. Nous allons donc visiter les différents lieux sur le territoire. Pour le moment, nous sommes allés voir « Le Café des Possibles » et demain, nous irons sur Langouët.

L'objet de notre groupe de travail est donc d'aborder l'intérêt de telles structures sur le territoire, de les soutenir si besoin, de réfléchir aux besoins de la population dans ce domaine, d'essayer de réfléchir à la localisation d'un tiers-lieu communautaire sur le territoire qui aurait un espace dédié. En fin de compte, nous nous proposons d'être un relais du besoin vers la communauté de communes et notre groupe de travail souhaite si possible avoir un interlocuteur spécifique au sein du conseil afin de faciliter les échanges, comme cela a été indiqué en préalable.

Nous travaillons actuellement par auto-saisines : ces groupes de travail résultent d'une auto-saisine. Mais nous nous sommes rencontrés récemment, Claude et Lionel, et vous nous avez mis en appétit sur de futures saisines. Vous avez évoqué un programme assez chargé de saisines qui devraient intervenir prochainement et qui vont se succéder sur les questions de mobilité, de petite enfance, urbanisme, ...

Monsieur le Président : Ce que nous vous avons demandé en effet, avec Lionel, c'est de solliciter le conseil de développement lorsque nous aurons établi notre premier diagnostic de mise en œuvre du programme local de l'habitat à mi-parcours, voté en 2018 pour 6 ans, avec un point d'étape à mi-parcours, et donc une sollicitation à ce moment-là, sur la base de documents qui auront déjà été travaillés, sur le travail que l'on mène en matière de mobilité, dont les mobilités inclusives, cela peut rejoindre en effet les thématiques que vous abordez.

Nous lançons le groupe de travail pour actualiser le schéma d'accueil de la petite enfance sur le territoire – schéma d'accueil global, c'est-à-dire d'initiative publique et d'initiative privée, que ce soit de l'accueil collectif ou de l'accueil individuel. C'est donc bien le schéma directeur d'accueil de la petite enfance global.

Nous avons également sur le territoire le sujet sur l'actualisation du schéma de développement touristique et une réflexion que l'on doit mener, c'est dans notre projet de territoire, sur l'élaboration d'un schéma de développement des infrastructures sportives, qu'elles soient communautaires, ou sur les communes. Il y a aussi quelque chose qui viendra, mais en réunion de bureau vendredi dernier, nous avons estimé que c'était encore un peu trop tôt, mais je voulais l'évoquer, donc je le redis à tout le monde, en ce qui concerne l'économie de foncier agricole, il y a des règles qui vont se définir prochainement. Les arrêtés ne sont pas encore publiés, qui vont fixer pour objectif de tendre vers le zéro artificialisation net de sols. Net. Cela signifie que cela n'empêche pas d'artificialiser avec une compensation d'une friche industrielle, il y aurait de la dés-artificialisation. Mais ce n'est pas encore suffisamment précis pour qu'on puisse y travailler et naturellement, vous serez sollicités.

Nous avons abordé les différentes thématiques en réunion de bureau de façon à pouvoir vous préciser un calendrier et noter dans votre charte que sur le premier sujet, nous vous avons sollicité et j'étais le porte-parole de l'ensemble des élus, à peine installés, nous vous avons demandé un avis, de formuler un avis sur notre proposition de projet de territoire. Je conçois que c'était à la fois un sujet complexe parce que très global, et complexe parce que nous avons travaillé dans le détail aussi, et nous ne vous avons pas laissé le temps de vous installer correctement en fait. Et vous avez quand même produit quelque chose, donc à nouveau merci. Et c'est une période un peu compliquée en plus pour se réunir.

Monsieur Nicolas PELLAN : L'objectif de ce soir, c'était vraiment de se présenter et vous voyez que nous avons des groupes de travail qui ont été déterminés en fonction des sensibilités de chacun et des sujets qui nous intéressaient de travailler. On est aussi là à votre disposition pour d'autres saisines. N'hésitez pas. On peut d'ailleurs intervenir dans vos communes, directement lors de vos conseils : cela nous permettra aussi de rencontrer tout le monde et de diffuser l'information. On est à votre disposition. On ne sera peut-être pas toujours d'accord, mais on est à votre disposition.

Madame Anne CACQUEVEL : On peut passer un article dans le magazine communautaire. On va chercher à se faire connaître le plus possible et comme le dit Nicolas, on peut venir participer aux conseils municipaux sur votre demande et faire une présentation – peut-être plus courte – et nous allons essayer de communiquer via le magazine communautaire, sur le site, etc... pour continuer à se faire connaître auprès des citoyens et des élus globalement du territoire.

Monsieur Nicolas PELLAN : Pour finir : où nous trouver ? Vous avez le site de Val d'Ille-Aubigné CODEVIA, notre adresse mail et notre numéro de téléphone, ainsi qu'Anne et moi qui sommes à votre disposition pour échanger. N'hésitez pas. Avez-vous des questions ou des points sur lesquels vous souhaitez revenir ?

Monsieur le Président : *Votre présentation a été claire, complet aussi.*

Madame Bénédicte LECLERC : *Je ne sais pas si tout le monde connaît « l'étonnant voyage ». Il y a une marche qui a déjà eu lieu en 2019 de Rennes à St Malo qui s'appelait l'étonnant voyage puisqu'on rejoignait le festival «Étonnants voyageurs ». C'est une marche contre la précarité qui est soutenue par environ 70 associations et qui va passer sur notre territoire. En 2019, les différents maires des communes traversées – Melesse, St Germain, St Médard, Montreuil, Guipel – s'étaient déplacés pour accueillir la marche. C'était agréable. Il y a eu des petits goûters qui avaient été servis et trois communes nous avaient aidés financièrement.*

*Cette année, nous nous étions dits, surtout dans le cadre du CODEVIA, qu'il serait intéressant que ce soit toute la communauté de communes qui soit solidaire plutôt que simplement les communes sur lesquelles on doit marcher. Donc nous avons fait un courrier que nous avons transmis.*

Monsieur le Président : *Nous l'avons bien reçu pour certains par mail et par précaution, des copies ont déjà été faites et remises aux destinataires qui étaient indiqués sur le document.*

Monsieur Nicolas PELLAN : *Il arrive parfois que certains d'entre vous, je veux dire un vice-président à l'agriculture, à l'environnement, viennent expliquer des dossiers que vous travaillez. Cela a été le cas avec M. Frédéric BOUGEOT qui est venu nous expliquer le PAT. C'était quand même très élaboré, et cela nous a bien aidé.*

Monsieur le Président : *En effet, nous sommes à votre disposition pour vous présenter l'état de nos réflexions. Écouter aussi. Hier soir, j'ai passé un peu de temps avec le groupe de travail « démocratie locale ». Je n'ai pas pu rester jusqu'à la fin des débats, mais j'ai pu rester le temps de présenter la démarche qui est conduite sur le territoire. D'autres sujets pourront en effet venir au moment des saisines dont on a évoqué les thèmes. Ce qui peut être fait, c'est que les vice-présidents et vice-présidentes en charge du domaine puissent également venir vers vous pour une présentation du dossier, de l'état d'avancement de la réflexion, puis vous le laisser pour avoir le temps d'y travailler et formuler un avis. Y-a-t-il d'autres demandes de précisions ?*

Monsieur le Président : *Merci aux membres présents et merci à l'ensemble des membres du conseil de développement. Ce qui n'a pas été précisé, mais c'est tellement évident, c'est un engagement bénévole et au service de l'intérêt général des habitants du territoire et du territoire globalement.*

L'objet de l'ordre du jour concernant le conseil de développement : point 1 de la note de synthèse

## **1. Conseil de développement - Modification de la composition et charte de fonctionnement**

Monsieur le Président : *La liste des membres du conseil de développement est indiquée avec des modifications qui nous sont proposées dans la composition. Modification qui nous est proposée de valider, de prendre en compte, avec un certain nombre de membres qui n'ont pas souhaité poursuivre et qui sont présentés en début de tableau. A suivre, la liste nominative avec les communes sur lesquelles ces personnes habitent.*

*A ce jour, le conseil de développement compte 32 membres. Il y aura une modification prochaine d'après ce que j'ai compris. Nous devons par délibération valider cette composition nominative.*

*Le deuxième point inclus dans ce premier point du jour porte sur la charte de fonctionnement qu'ils ont élaborée et qu'ils nous ont proposée, que nous avons examinée en réunion de bureau, qui a fait ensuite l'objet d'une rencontre qui a été évoquée, où Lionel m'accompagnait et qui a permis d'avoir un temps d'échange et de bonne compréhension surtout de ce qu'ils proposent et de la manière dont ils l'ont rédigé dans la charte de fonctionnement, et dont vous avez pu prendre connaissance en pièce annexe de la note de synthèse.*

*Sur la liste, je pense qu'il n'y a pas de question.*

*Sur la charte de fonctionnement, y a-t-il des questions ou des demandes de précisions ?*

*Il faut préciser que pour avoir une aide du Conseil régional, la parité s'impose. Tout conseil de développement qui n'est pas paritaire ne peut pas bénéficier d'une aide du Conseil régional qui est à hauteur de 50% du montant du budget.... 6 000€ sur 10 000€ ? Donc un peu plus de 50%. 6 250€.*

*Ils doivent élaborer un rapport d'activités annuel et venir le présenter. C'est ce que nous avons fait de 2017 à 2020. Je propose que l'on maintienne cette formule : que des membres du conseil de développement qui viennent présenter de manière synthétique le rapport annuel d'activité. Nous en avons eu une partie tout de suite dans cette présentation générale, et comme ils sont installés depuis le mois de Mai, ils auront l'occasion d'accueillir à nouveau les membres pour la présentation annuelle du rapport d'activités.*

*Y-a-t-il d'autres demandes de précisions ?*

*Je propose de mettre au vote : à la fois de prendre acte de la liste des 32 membres du conseil de développement et de la confirmer, et de valider cette charte de fonctionnement qui les lie et nous lie dans notre fonctionnement commun. Qui ne veut pas prendre part à ce vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

## **Unanimité**

### **2. RH - Rapport 2021 de situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

*Monsieur Jean-Luc DUBOIS : C'est la deuxième fois qu'on le présente cette année, car de mémoire, on l'a présenté en janvier sur le rapport 2020. On présente ici le rapport sur l'exercice 2021. Je ne vais pas entrer dans les détails. Cela donne un tableau de bord complet sur la situation conformément à la Loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La situation entre les agents de la communauté de communes est une répartition relativement importante des femmes par rapport aux hommes : de mémoire, 73% dans le rapport de l'exercice 2021 contre à peu près 70 ou 71% dans l'exercice 2020, particulièrement lié à la filière médico-sociale où il y a à peu près 30 agents uniquement féminins.*

*Vous avez un tableau de bord qui reprend les différents items obligatoires par la Loi. Par rapport à 2020, il y a une relative stabilité. Le point qui est regardé est le point relatif aux évolutions de rémunérations et vous allez voir qu'il y a une relative stabilité aux niveaux des différents emplois A-B-C entre femmes et hommes et c'est forcément intéressant de regarder sur plusieurs années.*

*Au niveau des salaires, s'il y a toujours un écart très important au niveau de la catégorie C, on voit une belle stabilité au niveau de la catégorie B. En catégorie A, il y a un nombre moins important d'agents donc c'est plus difficile d'une année sur l'autre de faire l'exercice de comparaison.*

*Voilà quelques points importants du rapport. Après, il faut aller dans le détail.*

*Monsieur le Président : Merci. Avez-vous des demandes de précisions ?*

*Madame Marie-Edith MACÉ: Juste une question sur un point qui m'a marqué, c'est le nombre de jours utilisées dans le compte épargne temps. Page 7, on constate une montée en flèche des femmes qui ont utilisé leur compte épargne temps et je voulais savoir s'il y avait un rapport avec le COVID et la garde d'enfants ?*

*Monsieur Jean-Luc DUBOIS : Il faut toujours faire attention sur l'année 2020 qui est une année un peu particulière. Il y a différents items sur l'année 2020 qui a un écart important. Il faudrait bien comparer avec l'année 2019 qui est une année beaucoup plus stable que l'année 2020. Je ne sais pas répondre exactement sur ce point-là, mais je pense qu'il y a un biais en comparant 2021 avec 2020. Il n'y a pas que sur cet item-là je pense.*

*Monsieur Philippe DESILLES (DGA): Il s'agit principalement d'utilisation de CET suite à des congés maternité.*

*Monsieur le Président : Chacun pourra y travailler de manière plus approfondie s'il le souhaite et me poser des questions ou à Jean-Luc. Je vous propose de valider la présentation de ce rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes de notre collectivité. Qu'il a bien été établi d'une part, qu'il vous a bien été communiqué et présenté en conseil communautaire. Personne ne peut contester cela. Personne ne peut dire qu'il est contre parce que c'est un fait.*

*Je propose que cela soit noté au procès-verbal sous forme de délibération informative.*

### **3. Poste de chargé de développement économique - Recrutement d'un contractuel**

*Monsieur Jean-Luc DUBOIS : Suite aux entretiens de recrutement, aucun fonctionnaire ne présentait les compétences et connaissances nécessaires au bon exercice des missions dévolues à ce poste détaillées ci-dessous :*

- *Immobilier d'entreprises*
- *Information et conseil aux porteurs de projets en phase de création, en recherche de co-financements et d'interlocuteurs.*
- *Accompagnements des entreprises*
- *Coordination, suivi administratif et financier, et évaluation du dispositif d'aide économique PASS COMMERCE-ARTISANAT*
- *Animation territoriale : organisation de réunion, promotion du territoire et de son offre de service à destination des entreprises, animation des commissions et groupes de travail.*

*Le choix du jury s'est porté sur la candidature d'un agent contractuel.*

*Il est proposé de recruter cet agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, pour une durée de 3 ans.*

*Au vue des qualifications et de l'expérience de l'agent, la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Attaché territorial (catégorie A). Elle sera calculée par référence à l'indice brut 469, indice majoré 410 au 2<sup>ème</sup> échelon.*

*Le régime indemnitaire instauré par la délibération du conseil communautaire n°302/2016 en date du 13 décembre 2016 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) est applicable.  
Il est proposé de valider ce recrutement.*

Monsieur le Président : *Y-a-t-il des demandes de précisions ?*

Madame Gaëlle MESTRIES : *Juste une question : un homme ou une femme en lien avec le point précédent ?*

Monsieur le Président : *Une femme. Je propose au conseil communautaire de valider ce recrutement contractuel sur un poste permanent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 pour une durée de 3 ans et de m'autoriser à signer ce contrat.  
Qui ne veut pas prendre part à ce vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

## **Unanimité**

### **4. Cap Malo - La Mézière - Régularisation - limite parcellaire - ZA 191**

Monsieur Pascal GORIAUX : *Il s'agit d'une régularisation de limite parcellaire concernant la ZA191 qui a un peu empiété sur la parcelle ZA 221.*

*Le restaurant Canadian Steak House est implanté sur un ensemble immobilier propriété de la SCI ACELE (parcelles cadastrées ZA 191 et ZA 198 sur la commune de La Mézière).*

*Ce foncier a été vendu par Performance Promotion, dans le cadre de la commercialisation de la ZAC 1 de Cap Malo, à la SCI O 'Québec en mai 2006, laquelle a revendu l'ensemble immobilier à la SCI ACELE (représentée par Messieurs Daniel JEULIN et Christophe BARBE) en 2014.*

*Fin octobre 2021, la SCI ACELE a contacté les services de la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné afin de faire procéder à la reconnaissance des limites de sa propriété et réaliser une régularisation de limite de propriété sise 4 avenue du Phare du Grand Jardin à la Mézière et cadastrée ZA 191.*

*En effet, une petite partie de l'aménagement du parking du restaurant Canadian Steack House a été réalisée sur la parcelle ZA 221, propriété communautaire de la communauté de communes (espaces verts et voirie de la ZAC 1 de Cap Malo).*

*La SCI ACELE a mandaté le cabinet de géomètre Quarta afin de déterminer la contenance du terrain à acquérir auprès de la CCVIA. La superficie concernée est de 133 m<sup>2</sup>. Il est précisé que tous les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de la SCI ACELE.*

*L'avis des Domaines en date du 04/02/2022 propose une valeur vénale de 64 € net le m<sup>2</sup>.*

*Il vous est proposé :*

- ✓ *de vendre cette parcelle de 133m<sup>2</sup> à la SCI ACELE*
- ✓ *d'en fixer le prix de vente à 64€ net le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 8 512€ net*
- ✓ *de désigner Maître CROSSOIR Notaire à Saint-Germain-sur-Ille, pour rédiger l'acte notarié et procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière,*
- ✓ *d'autoriser le Président à signer l'acte de vente ainsi que tous documents afférents à celle-ci.*

Monsieur le Président : *Y-a-t-il des demandes de précisions ?*

*L'enseigne a été citée, donc pour ceux qui connaissent le secteur, vous voyez où cela se trouve.*

*Je sou mets à la validation du conseil*

*Qui ne veut pas prendre part à ce vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

### **1 abstention : Monsieur Alain FOGLE**

## **Unanimité.**

### **5. Projet de Chapiteau Volant - Convention tripartite avec la Cie OCUS et la mairie de Feins**

Madame Isabelle JOUCAN : *La compagnie OCUS qui est un acteur structurant de la communauté de communes depuis le schéma de développement culturel fait partie des acteurs structurants et est subventionné par la communauté de communes, et cette année, va déployer au mois de mai le dispositif chapiteau volant. C'est un dispositif que la compagnie a déjà pu déployer dans d'autres territoires. C'est un dispositif qui dure 3 semaines et qui permet de mettre en place une création participative : il y a une proposition de préparer un spectacle avec 7 groupes d'habitants, ce qui représente une centaine de personnes. Il y a différents ateliers et stages qui sont prévus. Il y a également tout un travail qui a été initié avec les différents acteurs comme l'IME, le GPAS, les associations, les écoles de musique. Il y a de l'accueil scolaire qui va faire de la découverte*

*de coulisses.*

*7 communes verront des spectacles de la compagnie OCUS qui seront donnés sur leur territoire.*

*Pour permettre tout cela, il a fallu se mettre autour de la table et discuter d'un certain nombre de choses, et notamment de la convention qui fixe les droits et les devoirs de chacun.*

*C'est ce que nous vous demandons de valider ce soir.*

*Les obligations pour la communauté de communes vous ont été annexées à l'ordre du jour. Les grandes obligations, c'est la mise à disposition du terrain puisque c'est sur le domaine de Boulet, donc c'est bien sur la propriété de la communauté de communes. C'est la mise en place du chapiteau sur un espace de parking enherbé.*

*Il y a aussi tout ce qui est support de communication qui sera pris en charge par la communauté de communes. Un devis a été réalisé pour 620€TTC et il y a aussi toute une partie sur la technique, prise en charge de fluides, de location de matériel spécifique comme un chariot télescopique, des brise-béton, compresseur, groupe électrogène.*

*Et il y aura aussi la remise en état du terrain si nécessaire car c'est un terrain qui est mis à disposition à un exploitant qui est averti et qui sera informé de la surface qui lui sera temporairement retirée.*

Monsieur le Président : *Y-a-t-il des questions particulières ?*

Madame Ginette EON-MARCHIX : *L'exploitant s'engage à mettre à disposition de la compagnie l'espace-camping pour le logement : ce n'est pas tout le camping tout de même ?*

Madame Isabelle JOUCAN : *Dans les prescriptions techniques de la compagnie, ils se déplacent avec un certain nombre de véhicules, également pour assurer le gardiennage du chapiteau pendant 3 semaines et il a été convenu que la communauté de communes prenne à sa charge un certain nombre de places de camping pour permettre l'installation de la troupe. Mais pas tout le camping.*

Madame Gaëlle MESTRIES : *Concernant l'article 5 « publicité, diffusion, enregistrement », le coût de l'impression des documents serait pris en charge par la communauté de communes, que la compagnie devait se mettre en conformité avec la charte graphique de la communauté de communes. Pour autant, je ne vois pas d'obligation de mentionner sur les documents de communication le logo de la communauté de communes, de la commune...*

Madame Isabelle JOUCAN : *C'est un prérequis. L'affiche est déjà en ligne sur le site de la communauté de communes. Il y a déjà un onglet qui s'appelle l'étang de Babel puisque ce sera le nom de la création et dessus figure bien en en-tête « la compagnie OCUS et la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné vous présentent l'Étang de Babel. » Effectivement, ce n'est pas noté, mais c'est bien validé par la communication. Nous serons attentifs à le mettre.*

Monsieur le Président : *C'est dans la première phrase de l'article 5. Il faudrait le préciser. Charte graphique que lui fournira l'exploitant. On peut rajouter à la main, avec le logo de la communauté de communes. Il y a le logo de la commune aussi ?*

Madame Isabelle JOUCAN : *Je ne sais pas si on doit le mettre ou si la commune souhaite qu'on le mette.*

Monsieur le Président : *Mais le logo de la communauté de communes, oui.*

Madame Isabelle JOUCAN : *Oui, c'est obligatoire, comme c'est demandé aussi à chaque association dont le fonds de soutien apporte son concours. On a inscrit dans la convention qu'on était très attentif. C'est arrivé par le passé qu'il y ait des affiches qui partent sans le logo de la communauté de communes et ce n'est pas entendable. Donc on y est très attentifs.*

Monsieur le Président : *Y-a-t-il d'autre demande de précisions ?*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Je vois que la restauration, c'est la compagnie qui prend en compte ?*

Madame Isabelle JOUCAN : *Oui, cela fait partie des discussions que nous avons eues effectivement en bureau.*

Monsieur le Président : *C'est bien indiqué dans l'article 6 : « Les frais de transport et de restauration sont à la charge de LA COMPAGNIE. »*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Je ne vois pas non plus la demande d'apport de carburant pour le chauffage.*

Madame Isabelle JOUCAN : *Si, c'est indiqué à l'article 6 : l'exploitant prend à sa charge les fluides.*

Monsieur Pascal DEWASMES : *J'aurai voulu savoir combien cela coûtait à la communauté de communes en plus de la subvention que l'on donne par an.*

Madame Isabelle JOUCAN : *On en débattu en bureau au 14 janvier pour avoir un premier accord pour pouvoir travailler sur les éléments, nous nous étions donné une fourchette à moins de 10 000€ et en fait, on imaginait plus la fourchette entre 5 et 10 000€, et d'après les premiers éléments, on sera vraisemblablement plus près de 5 000€. On est toujours là en train de travailler parce qu'il nous manquait des devis sur les locations de chariots, etc... On serait plus autour de 5 000€.*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Encore une question : ce projet était inscrit au budget de l'année dernière ?*

Madame Isabelle JOUCAN : *Non, ce n'est pas inscrit au budget. La Compagnie OCUS a un budget pour l'ensemble de la compagnie qui est autour de 300 000€. Elle a toute une partie en résidence mission avec le département : le département abonde sur une partie du chapiteau volant et une partie de la subvention de cette année qui sert aussi à la subvention de ce chapiteau volant, mais il y a toute une autre partie qui prend en compte des spectacles et des rencontres avec les différentes communes.*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Ce qui me dérange un peu, c'est que c'est un projet qui n'était pas inscrit au budget. Aujourd'hui, on est en restriction budgétaire et on diminue certains budgets et là on vote des choses qui n'étaient pas inscrites au budget. Ça, ça me gêne. Je veux bien faire un effort pour le budget, mais que tout le monde en fasse. Ma dernière question qui intervient sur Val d'Ille-Aubigné : j'ai appris qu'il y a 15 jours – 3 semaines, ils étaient à Montreuil-sur-Ille : ils font un spectacle, ils ne font pas payer d'entrées ?*

Madame Isabelle JOUCAN : *Non, cela fait partie du chapiteau volant. En fait, la première réunion publique, c'est là où ils expliquent ce qui va se passer. Cela s'appelait « la soupe aux cailloux » : c'est la grande soupe de présentation. Il y avait des habitants de toute la communauté de communes. Ils s'étaient posés à Montreuil parce que ce n'était pas très loin d'où ils seront implantés et cela permettait de lancer les choses et notamment de présenter le projet et les différentes animations, ateliers, de faire un appel à bénévoles aussi pour les montages-démontages de chapiteau. Ce n'était pas payant car il y a toute une partie de chapiteau volant où cela ne sera pas payant. Les deux représentations qui auront lieu les 27 et 28 de l'Étang de Babel par exemple, seront des représentations gratuites. A chaque fois, ce sont plus de 250 personnes qui pourront assister au spectacle en déambulation.*

Monsieur Pascal DEWASMES : *A Feins ?*

Madame Isabelle JOUCAN : *Sur l'étang de Boulet, oui*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Au début, on nous a dit que c'était payant.*

Madame Isabelle JOUCAN : *Non, pas pour l'étang de Babel. Il y aura d'autres représentations sous le chapiteau, notamment leur dernière création qui est « Dédale palace » qui sera payante. Il y aura 3 représentations qui seront données les 13-14 et 15 mai : là, il y aura une billetterie payante effectivement, mais il y aura aussi d'autres spectacles qui seront donnés de façon gratuite.*

*Et à côté, c'est aussi ce que j'ai expliqué au départ, c'est tout le travail avec les différents acteurs du territoire qui se sont mis en relation avec par exemple « le Zèbre rouge » qui vient d'arriver sur La Mézière et où il y aura des ateliers de fait en commun avec « le Zèbre rouge », des ateliers de dessins-animés, de mapping. Il y a aussi le collectif « Kokoro » à Feins qui fait de la danse, du jonglage et qui sera partie prenante dans le chapiteau volant. Ils ont essayé de tisser avec les différents acteurs du territoire pour faire un projet qui soit « rayonnement territoire » et qui soit bien ancré dans le territoire.*

Monsieur Jacques RICHARD : *Y aura-t-il une contribution supplémentaire des agents de la CCVIA ?*

Madame Isabelle JOUCAN : *Non, il n'y en a pas de prévu.*

Monsieur le Président : *Y a-t-il d'autres demandes de précisions ?*

Madame Isabelle JOUCAN : *Il y a de la communication qui est partie vers toutes les communes. N'hésitez pas à relayer car c'est, je pense, un très beau projet qui est très attendu par la population. J'ai beaucoup de retours très positifs sur la première soirée de présentation. Je sais que les ateliers sont déjà pourvus de pas mal de candidats. Et il y a un grand nombre d'écoles qui ont souhaité faire les visites de coulisses : c'est aussi très intéressant. Toutes les écoles du territoire normalement ont été averties ou en tout cas, ont eu l'information.*

Monsieur Bertrand LEGENDRE : *Je me permets une remarque. Je suis surpris de voir la location d'un chariot télescopique, d'un brise béton, d'un compresseur, d'un groupe électrogène... sachant que c'est un spectacle qui est monté pour être utilisé de manière pérenne. J'aurai voulu savoir si sur les autres communautés de communes, il avait été demandé les mêmes types de participations ?*

Madame Isabelle JOUCAN : *Oui, c'est la fiche technique qui est développée à chaque fois et l'installation se fait de la même façon à chaque fois. Sachant que le chapiteau volant quand il va sur d'autres territoires par rapport au fait que c'est pour nous un acteur structurant, c'est une prestation bien plus élevée qui est payée pour avoir pour 3 semaines la compagnie sur leur territoire et mener ce projet.*

Monsieur le Président : *Merci Isabelle. Y a-t-il d'autres demandes de précisions ?*

Monsieur Gérard MOREL : *Le chapiteau est sur site du 4 au 31 mai si c'est bien cela ? Est-ce qu'il y a des animations, représentations tous les jours ?*

Madame Isabelle JOUCAN : *Il n'y aura pas forcément des représentations tous les jours. Il y aura des animations. Ce que j'ai oublié de dire, c'est que le chapiteau est proposé à l'ensemble des associations de la communauté de communes qui souhaitent venir profiter de l'espace pour faire de représentations, des ateliers avec leurs propres adhérents : il y aura des ateliers qui se passeront là aussi. Il y aura des répétitions. Il y aura tout un tas d'activité qui se feront autour du chapiteau.*

Monsieur Gérard MOREL : *Oui, c'est aussi une mise à disposition pour les associations des communes avoisinantes à partir du moment où ils se proposent ...*

Madame Isabelle JOUCAN : *Toutes les associations de la communauté de communes peuvent les contacter pour demander l'accès au chapiteau pendant 2 ou 3 heures pour réaliser telles ou telles activités avec ses adhérents.*

Monsieur le Président : *Y a-t-il d'autres demandes de précisions ?*

Madame Isabelle JOUCAN : *On va refaire passer la communication dans les communes, ainsi que dans le mag'communautaire pour que tous les habitants soient bien au courant. Je vais repasser le mot.*

Monsieur le Président : *Je propose à l'assemblée de valider les engagements que cette convention tripartite pour cet événement sur le territoire avec la compagnie OCUS dans le cadre de leur projet « chapiteau volant » au domaine de Boulet et de m'autoriser à signer la convention tripartite qui était en annexe et sur laquelle on a pu préciser un certain nombre de choses à l'écoute des questions. Qui ne veut pas prendre part à ce vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

### **3 abstentions.**

**Monsieur Bertrand LEGENDRE, Monsieur Alain FOUGLÉ, Monsieur Pascal DEWASMES**  
**Unanimité**

Madame Isabelle JOUCAN : *J'ai juste oublié de préciser qu'on avait des chances d'avoir un article dans le « Nous-vous-Ille » pour la présentation du projet. Donc pour le rayonnement du territoire...*

Monsieur le Président : *Il a déjà été transmis parce que le « Nous-Vous-Ille », il faut s'y prendre ...*

Madame Isabelle JOUCAN : *Oui, oui. Morgane est bien au fait des choses.*

## **6. Bricobus - Convention d'objectifs 2022-2024**

Monsieur Jacques RICHARD donne lecture de la note de synthèse :

La CCVIA s'est doté d'un PLH en juin 2019 dont l'un des axes d'intervention est « d'optimiser les capacités du parc ancien pour valoriser le tissu existant, poursuivre la revalorisation du parc : lutter contre le logement indigne, poursuivre l'amélioration du parc existant, remettre des logements inoccupés sur le marché. » En 2013, 397 logements, soit 3,7 % des résidences principales du parc privé étaient classés comme parc privé potentiellement indigne, soit près de 800 occupants.

Afin de répondre aux enjeux de rénovation de l'habitat, une Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat (PLRH) a été créée en 2015. Le constat a rapidement été établi que la PLRH n'arrivait pas à capter un certain nombre de ménages, ceux les plus en difficultés (propriétaires occupants ou locataires du parc privé, modestes ou très modestes au sens des plafonds de revenu de l'ANAH).

Aussi, la collectivité a noué un partenariat avec les Compagnons Bâisseurs en 2018 afin d'intégrer un projet

d'accompagnement renforcé de ces ménages grâce à l'autoréhabilitation accompagnée.

Ces actions prennent la forme du BRICOBUS : un véhicule adapté et équipé avec du matériel pour des chantiers d'amélioration de l'habitat qui circule sur tout le territoire, au plus près des situations de précarité énergétique, de mal-logement ou d'habitat indigne.

Les actions peuvent être : des conseils techniques, de l'aide à l'organisation ou à la décision, des ateliers collectifs, du prêt d'outillage, l'accès à des matériaux, des chantiers solidaires, etc.

Il s'agit d'un outil de lutte contre la précarité énergétique et le mal-logement, complémentaire des autres dispositifs, notamment des actions du Pass'Réno.

Le BRICOBUS permet de répondre à des travaux de première nécessité. Il constitue parfois le seul outil pour répondre à un besoin ou une situation d'urgence. Enfin, grâce aux liens de confiance établis, Il peut donner ensuite lieu à des interventions plus globales et financées par les aides classiques (ANAH.)

Depuis le démarrage de l'expérimentation du BRICOBUS en 2018 :

- 127 situations ont été accompagnées (conseils, relais vers les partenaires dont le Pass'Réno, chiffrage avant travaux, accompagnement juridique, une mobilisation d'artisans ou de réseaux d'entraide...)
- 25 prêts d'outillage,
- 47 chantiers,
- plus de 20 interventions techniques lors des visites à domicile,
- une dizaine d'animations collectives.

Le BRICOBUS a ainsi permis d'intervenir, sur 18 communes de la CCVIA, auprès de publics peu informés des dispositifs d'aides et de leurs droits, et connaissant des situations de précarité énergétique, de mal-logement ou d'habitat indigne.

Au 17 janvier 2022, une vingtaine d'accompagnements sont en cours dont 12 pour des travaux à court terme. L'expérimentation du BRICOBUS sur le territoire de la CCVIA a été citée en exemple lors de la Journée de la Précarité Énergétique du 19/11/21 qui s'est tenue à Rennes.

La CCVIA a soutenu le dispositif BRICOBUS en 2018 (7 500 €), en 2019 (27 500 €), en 2020 (22 000 €) et en 2021 (30 000 €.)

Afin de poursuivre cette action sur le territoire de la CCVIA, les Compagnons Bâisseurs proposent la reconduction du dispositif « BRICOBUS » de 2022 à 2024 par convention. Le projet de convention est joint en annexe.

Pour l'année 2022, les objectifs de la convention sont les suivants :

- 20 à 40 accompagnements, dont 2 à 3 visites d'expérimentation accession-rénovation
- 10 à 15 chantiers
- 3 à 6 animations collectives

Le plan de financement prévisionnel 2022 est le suivant, sur la base d'un coût total de 56 000 euros :

- CCVIA : 30 000 € (53,7 %). Un apport de la CCVIA de 30 000 € pour 2022 afin de poursuivre la réponse aux demandes sur notre territoire, avec un nombre annuel de chantiers maintenu, compte tenu de la dynamique en place en articulation avec le service Pass'Réno.
- Aides aux travaux (CAF, FSL, ...) : 18 000 € (32 %)
- Conseil Départemental 35 : 8 000 € (14,3 %)

Monsieur le Président : *Avez-vous des demandes de précisions ?*

Monsieur Jacques RICHARD : *Même avec le confinement, c'est un dispositif qui fonctionne très bien.*

Monsieur le Président : *Quand on consulte l'historique de ces bilans, ces interventions BRICOBUS se font sur l'ensemble des communes du territoire.*

Monsieur le Président : *Je vous propose donc de valider, renouveler la convention BRICOBUS avec les compagnons bâtisseurs et de valider la convention d'objectifs pour 2022-2024 avec en perspective ce budget 2022 qui a été présenté. Qui ne veut pas prendre part à ce vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

## **Unanimité**

### **7. Règlement de service de location de VAE - Modification**

Monsieur Lionel HENRY : *Ce point était bien déjà à l'ordre du jour le mois dernier. Il s'agit de faire une modification dans le règlement de service de location de VAE. Nous avions validé le mois dernier, le 8 février, un nouveau règlement et la mise en place d'un système de caution pour les usagers de nos vélos en location.*

*Je vous rappelle : il n'est plus possible d'acheter les vélos à la fin de la période de location qui est aujourd'hui de 6 mois renouvelable 1 fois, donc 1 an au maximum.*

*Nous avions une difficulté le mois dernier : nous étions en cours d'échanges nos services et le service des impôts, et c'est*

*aussi pour cela que nous l'avons voté le mois dernier parce que le système va être mis en place dans les jours qui viennent. Nous voulions avoir un peu d'avance et l'avons voté le mois dernier. Nous étions sur l'idée qu'il était possible de mettre en place une caution, mais nous devons obligatoirement l'encaisser : cela nous posait problème, particulièrement pour les bénéficiaires du tarif solidaire avec une remise de 50% sur le prix de location du vélo. Donc nous étions partis sur quelque chose qui n'était pas complètement convaincant : encaissement de la caution obligatoire, mais nous étions partis sur une caution très très faible de 150€ en plein tarif et 75€ pour le tarif réduit, ce qui représentait moins de 10% de la valeur des vélos – ils valent 1 711€ TTC.*

*Nous avons eu finalement un retour du Trésor Public où il nous est confirmé qu'il est possible de ne pas encaisser les cautions : il n'y a aucune obligation d'encaisser les cautions. Il y a néanmoins une autorisation de prélèvement signée des usagers au moment de leur signature du contrat de location. Et en fait, la caution ne serait encaissée qu'en cas de litige. Ainsi, il est possible d'augmenter le montant de la caution qui ne sera encaissée que s'il n'y a pas de restitution vélo ou des dégradations importantes sur le vélo.*

*Nous vous proposons donc d'augmenter cette caution pour tout le monde à une hauteur de 1 000€ : cela permet d'éviter les non-restitutions de vélos qui coûtent 1 711€. Pour information, c'est le tarif qui est constaté dans les autres EPCI, notamment sur Rennes Métropole.*

Monsieur le Président : *Y a-t-il des demandes de précisions ? Je soumetts au vote du conseil de valider cette augmentation du montant de la caution à 1 000€ et d'adopter le règlement modifié précisant que la caution n'est pas encaissée pour le service de location longue durée de vélos à assistance électrique de la communauté de communes. Qui ne veut pas prendre part à ce vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

## **Unanimité**

### **8. PEM de Saint Aubin - Modification du Programme des équipements publics - ZAC Chêne Romé**

Monsieur Lionel HENRY donne lecture de la note de synthèse :

Le Conseil Municipal de Saint Aubigné d'Aubigné, par délibération en date du 1er juillet 2008 – *c'est une vieille affaire* - avait approuvé le dossier de réalisation et le programme des équipements publics (PEP) de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Chêne Romé, conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'Urbanisme.

Ce dernier prévoit également que lorsque la maîtrise d'ouvrage et le financement d'équipements publics incombent à d'autres collectivités, il doit comprendre l'accord de principe de réalisation desdits équipements, les modalités d'incorporation à leur patrimoine et leur participation au financement avant que le dossier de réalisation modificatif soit approuvé.

Compte tenu des compétences de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné en matière de création et d'entretien de pôles d'échanges et du projet de réalisation d'un pôle d'échanges multimodal dans le périmètre opérationnel de la ZAC, située rue du Chêne Sec à Saint Aubin d'Aubigné, cet ouvrage est à intégrer au programme des équipements publics de la ZAC du Chêne Romé.

L'arrêt intermodal programmé à Saint Aubin d'Aubigné, au niveau de la rue du Chêne Sec est aujourd'hui desservi par la ligne 4 Antrain/Rennes du réseau de car BreizhGo et par un circuit scolaire à destination du centre scolaire de Liffré.

L'arrêt actuel (Lotissement) est situé rue de Saint Médard, il sera déplacé rue du Chêne Sec et deviendra l'arrêt « Chêne Romé ».

Actuellement, ce sont environ 80 élèves pris en charge à cet arrêt et une vingtaine d'usagers commerciaux par jour sur le réseau Breizh Go.

Le projet de pôle d'échanges est constitué :

- d'un aménagement d'un arrêt accessible PMR hors chaussée permettant le stationnement en attente de deux cars, sur un seul côté de la voirie, en conformité avec la demande de la Région.
- de stationnements vélos (8 boxes vélo sécurisés)
- d'un cheminement piéton et PMR pour relier l'aire de stationnement à l'arrêt de car
- d'une signalétique verticale et horizontale adaptée
- d'un abri voyageur

A ajouter dans nos derniers échanges concernant la liaison cyclable prévue entre St Aubin d'Aubigné et St Médard-sur-Ille qui arrive directement sur cet arrêt PEM.

La réalisation de l'équipement public est confiée à l'aménageur (SADIV) dans le cadre de l'aménagement global de la rue du Chêne sec.

La réalisation d'un parking d'une quinzaine de places de stationnement (incluant des places réservées PMR) sera réalisée par Bâti Aménagement qui a la charge de l'aménagement de la parcelle (site de l'ancien Super U) qui comprend des cellules commerciales, des lots libres et un emplacement pour la réalisation d'une résidence Seniors.

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné étant compétente pour la création et l'entretien des pôles d'échanges, elle doit assurer le financement de cet équipement dont le montant prévisionnel est de 67 454,79€ HT et dont la réalisation est prévue courant 2024.

Le coût du projet comprend 3 775€ HT d'études et 63 679,79€ HT de travaux.

Ce montant sera versé à l'aménageur de la ZAC, la SADIV, et est uniquement destiné au financement à la création de la halte multimodale sur la rue du Chêne Sec. Une convention de subvention sera conclue entre la Communauté de communes Val

d'Ille-Aubigné et l'aménageur de la ZAC du Chêne Romé pour organiser son versement. Le PEM sera remis à la communauté de communes du Val d'Ille d'Aubigné après achèvement et réception des travaux par l'aménageur. Il est précisé que pour la réalisation de ce pôle intermodal, la Communauté de communes bénéficiera d'une subvention de la Région à hauteur de 70% du montant total de l'opération hors taxe. Le montant prévisionnel de l'aide de la Région est de 47 218,35 € HT, La CCVIA signera une convention de financement avec la Région Bretagne. Le reste à charge pour la communauté de communes serait d'un peu plus de 20 000€HT.

Madame Marine KECHID : *Est-ce que la question du photovoltaïque a été évoquée sur ce pôle ?*

Monsieur Lionel HENRY : *Non*

Madame Marine KECHID : *Cela pourrait être intéressant de soumettre ce projet au SDE qui accompagne ce projet-là ?*

Monsieur Lionel HENRY : *c'est ENERGIV qui avec le SDE déploient les ombrières sur les parkings, comme cela a été le cas à Montreuil-sur-Ille. Oui, cela reste une éventualité. Comme de la même manière, il y a une éventualité surtout aujourd'hui d'installer des bornes de recharges des véhicules électriques via le SDE.*

Mme HAMON Carole : *On a déjà évoqué le sujet en fin d'année dernière, donc vous savez que je suis contre ce projet. Je voudrais comprendre si on parle d'un pôle d'échange multi-modal ou d'un arrêt de car en fait ? J'essaie de comprendre car à la vue de ce qui est proposé aujourd'hui, pour moi, on ne fait que déplacer l'arrêt de car de 100 mètres. Si je comprends la compétence communautaire sur le sujet, je ne comprends pas l'intérêt à agir de la ComCom et la dimension communautaire de ce sujet ?*

Monsieur Lionel HENRY : *Je savais qu'il y aurait des interrogations sur le PEM. Du coup, j'ai prévu quelques éléments de réponses que j'ai vus avec Monsieur le Président. Nous avons rencontré avec les services l'aménageur SADIV le 10 janvier dernier pour avoir des éléments de réponses. Il s'agit bien d'un projet assez ancien. Je ne suis vice-président en charge de la mobilité que depuis 2 ans, on voit bien que c'est un projet qui remonte à 2008. Qu'est-ce que le PEM de Saint Aubin d'Aubigné ? Le Pôle d'échanges multi-modal est utilisé pour désigner un bâtiment ou un espace urbain ou un concept qui renvoie à des réalités ou des fonctions et à des pratiques diverses selon les lieux. Ainsi les PEM peuvent se matérialiser carrément par des gares ferroviaires, des stations de métro, des gares routières, mais ça peut aussi être de simples points d'arrêts connectés à d'autres réseaux de transport, parfois informels.*

*A St Aubin, le PEM est lié à la mise en place de la ZAC du Chêne Romé. Les premières études remontent à 2012 et effectivement, il s'agissait alors de partir simplement des arrêts de cars Illenoo : il s'agissait effectivement d'un simple déplacement d'un arrêt. Depuis, le projet a gagné en épaisseur : 2 arrêts de cars de la ligne Breizh Go adaptés aux personnes à mobilité réduite, ligne de transport scolaire vers le lycée de Liffré, un abri voyageur, 8 boxes sécurisés pour les vélos, une quinzaine de places de stationnement autour, dont des places PMR et la possibilité de bornes de recharge électrique. C'est aussi la proximité d'immenses parkings. Effectivement 15 places, cela peut paraître faible, mais il y a des parkings assez importants à proximité.*

*Sur le choix du site, c'est le choix de la seule municipalité. Le débat a pu avoir lieu en conseil municipal. Notre vote de ce soir ne porte que sur le programme des équipements publics de la ZAC et la prise en compte de cet équipement communautaire dans le programme. La communauté de communes laisse aux communes le choix de construction et d'implantations de leurs équipements, même s'ils relèvent d'un intérêt communautaire. J'ai pu relever quelques éléments du choix défini par St Aubin lors de la réunion avec la SADIV : c'est la présence immédiate de commerces et d'équipements de santé. 376 logements prévus d'ici fin 2023 avec un bon millier d'habitants et notamment des jeunes en recherche de solutions de mobilité. C'est aussi l'arrivée de la liaison cyclable d'intérêt communautaire St Médard-sur-Ille – St Aubin et une complémentarité entre le ferroviaire sur St Médard et la ligne 4 sur St Aubin.*

*Une dizaine de départs par jour, une quinzaine de retours sur la ligne 4, ce n'est sans doute pas assez, mais ce n'est pas le point à l'ordre du jour.*

*Le PEM est à prendre comme une tête de pont d'une colonne vertébrale traversant le centre-ville par les rues de St Médard et Rennes, avec un deuxième arrêt près de la place des Justes.*

*La communauté de communes compte solliciter auprès de la Région un troisième arrêt, ou du moins une expérimentation, au niveau de l'aire de covoiturage proche de la RD175.*

*Alors renoncer, car je vois la question derrière, renoncer, changer de site : il n'y a pas d'alternative au niveau foncier. Le déploiement du zéro artificialisation nette ne risque pas de nous faciliter la tâche.*

*Sur le PEM de chêne Romé, il n'y a pas de nouvelle artificialisation. On est sur le site de l'ancien Super U, ensuite, la commune serait la grande perdante : pas de PEM et seulement un arrêt de cars, ce n'est plus la même prise en charge par la communauté de communes – pas de prise en charge de la communauté de communes sur un simple arrêt de cars. Le parking prévu redeviendrait un simple aménagement à la charge totale de la commune et la Région ne financerait plus que l'arrêt. Donc la grande perdante serait effectivement la commune.*

*Vouloir un aménagement plus proche de l'aire de covoiturage, le long de la RD175, plus au nord sur d'autres communes et renoncer à celui de la ZAC de chêne Romé, cela n'offrira aucune solution pertinente à cours ou à moyen terme et la perte pour la commune de l'aide financière, à la fois de la communauté de communes et de la Région sur tout ou partie du projet.*

*Voilà mes éléments de réponses.*

*Madame Carole HAMON : Effectivement, il y a un certain nombre de choses qui me font réagir. On parle aujourd'hui d'environ 80 élèves pris en charge, donc j'exclue cette partie-là car cela va rester quoi qu'il arrive. On parle uniquement d'une vingtaine d'usagers commerciaux par jour. C'est pour cela que pour moi ce n'est pas un pôle d'échanges multimodal. On ne s'adresse qu'aux Saint-Aubinois effectivement. Il y a 15 places de parking qui sont prévues au milieu d'une zone pavillonnaire, donc 376 logement en pleine construction : cela n'arrête pas dans un secteur où il y a déjà de grosses difficultés de circulation, notamment aux heures de pointes le matin et le soir, des cars qui se croisent dans le bourg entre le transport scolaire et le transport autre... 8 boxes à vélos : on est sous-dimensionné. Clairement pour moi, on déplace l'arrêt de cars, on ne favorise absolument pas l'inter-mobilité. Cela n'incite personne à prendre les transports en commun, à laisser sa voiture, à faire du co-voiturage. Je ne comprends pas l'intérêt de ce projet et notamment la dimension communautaire. Je t'ai également demandé si tu avais éventuellement les éléments sur les pénalités qui seraient à redistribuer auprès de la SADIV si le projet ne se faisait pas. Est-ce que tu as le montant approximatif ?*

*Monsieur Lionel HENRY : Absolument pas, et je reviens là-dessus. On est vraiment sur un choix municipal : cela veut dire que cela a été validé entre la SADIV et la commune de St Aubin, cela veut dire que si l'on renonçait à ce PEM, même s'il peut paraître sous-dimensionné, et en même temps, les habitants ne sont pas encore là ...*

*Madame Carole HAMON : Si, si, ils sont là. Il y en a partout autour ...*

*Monsieur Lionel HENRY : Oui, mais le millier au final ... cela ne concerne même plus la communauté de communes, mais on retombe sur un projet communal, et cela veut dire que s'il n'y a pas de PEM si on l'appelle comme cela, on retombe sur un simple parking qui serait à la charge totale de la commune de St Aubin d'Aubigné.*

*Madame Carole HAMON : La difficulté, et tu l'as dit, la délibération est datée, elle est très ancienne, c'est une vieille affaire ... moi, je voudrais qu'on parle d'avenir : comment on projette la commune et le territoire sur des mobilités différentes demain ? Nous avons un territoire qui se développe énormément, des arrivées de population massives. La RD175 le matin, c'est déjà l'enfer, et on continue d'accueillir, ça s'est une très bonne nouvelle, mais il faut des solutions en face : des infrastructures qui suivent. Aujourd'hui le projet est obsolète : ce n'est pas la peine. Je ne vois vraiment pas l'intérêt, et tu l'as reconnu, pas publiquement bien sûr, on ne résout pas la question des communes comme Gahard, comme Vieux-Vy – on est ici à Vieux-Vy – comme Andouillé-Neuville, pour qui l'intérêt d'un vrai pôle d'échange multi-modal positionné ailleurs soit plus ambitieux, aurait un vrai intérêt, inciterait vraiment les gens à prendre les transports en commun. Je ne rentre même pas dans le débat du cadencement, de changer les horaires de transport, parce que en tant qu'usagère je vais prendre le train à St Germain-sur-Ille ... le car ? ça ne sert à personne ! Effectivement vous l'avez dit, Monsieur le Président, lorsque nous avons échangé fin d'année dernière, il n'y a personne dans les cars !*

*Madame Véronique SENTUC : Est-ce que vous avez travaillé, réfléchi pour créer une liaison expresse, c'est-à-dire vers la PEM de Cesson-Sévigné à l'arrêt Via Sylvia pour profiter du métro ?*

*Monsieur Lionel HENRY : Nous sommes là sur un autre sujet, on s'éloigne un petit peu. Sur la future ligne de métro, il y a des discussions qui sont en cours avec la Région. Pour l'instant, nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous avec le Vice-Président à la Région, mais peut-être tout simplement parce que toutes les réponses ne sont pas apportées par la Métropole sur l'ouverture de la ligne de métro, donc pour l'instant, nous sommes dans l'attente. Évidemment, les agents travaillent sur ces questions-là, mais en terme de transport, vous le savez, sur toutes nos communes, il n'y a pas une solution unique, l'équipement qui serait la réponse à tous les problèmes de tous les habitants du territoire, par contre, c'est une multitude d'éléments qui peuvent être apportés. Sur la RD175, il y a un projet qui figure dans notre schéma sur les mobilités, d'une aire à Sens de Bretagne également. Là, nous sommes obligés d'attendre de savoir ce que fera le département sur l'éventuel doublement de la RD175. Aller bâtir aujourd'hui un équipement à l'arrivée de Sens de Bretagne pour le voir démolir par le département parce qu'il y aurait des aménagements souhaités sur la RD175 : on ne peut pas. Je reviens là-dessus : l'un n'empêche pas l'autre. Sur la ZAC de Chêne Romé, malgré toutes les insatisfactions, je le vois comme une tête de pont. La ligne BreizhGo ensuite traverse le bourg de St Aubin, peut avoir plusieurs arrêts, prendre des usagers au niveau de la Place des Justes, pourquoi pas au niveau de l'aire de co-voiturage en bas du collège ? Mais il faut bien qu'on commence quelque part. Il n'y aurait rien de plus pénalisant pour les habitants de Saint Aubin d'Aubigné de faire au niveau du grand giratoire en bas de la RD175 du co-voiturage et que la Région nous dise que la ligne 4 commencerait ici. C'est-à-dire que les habitants du centre-bourg devrait descendre sur ce grand giratoire et cet aménagement multi-modal... Je pense que d'aller le plus loin possible à l'intérieur du centre-ville de St Aubin pour prendre en charge le plus d'habitants possible, je le vois plutôt comme un progrès... Je me souviens d'un moment où sur la ligne Illenoo, le département avait fait le choix de ne plus faire de prise en charge en plein cœur de bourg – on a eu la même chose sur Montreuil-le-Gast-les gens étaient obligés de se déplacer sur plusieurs centaines de mètres par ce que cela profitait au département de se mettre en bordure de route départementale et de ne plus entrer à l'intérieur des agglomérations ... donc j'attire votre attention là-dessus quand même. Je veux bien renoncer à tout ce que vous voulez sur le PEM de St Aubin d'Aubigné, mais nous n'avons pas d'alternative aujourd'hui.*

Monsieur le Président: *Il faut aussi se projeter. Ceux qui ont fréquenté ou qui ont eu l'occasion de passer venant de Nantes ou du Sud de Rennes vers Rennes, le long de cette route nationale – la 4 voies de Nantes – un aménagement est en cours de fin de réalisation sur le côté droit quand on revient vers le nord, vers Rennes donc, pour permettre de faire circuler sur cette troisième voie les transports en commun et les voitures occupées par des co-voituriers – vous avez tous l'information ? C'est placé sous expérimentation. Ça a été long à obtenir, ça a été long à démarrer, aujourd'hui, c'est quasiment fait. Une réalisation de même nature est « dans les tuyaux » concernant la 4 voies entre La Mézière et Montgermont : un aménagement de même nature. Sur la RD175, la question qui était soulevée tout à l'heure, il faut imaginer qu'il y a un aménagement de ce type-là qui se fera également, ce qui permettra d'accélérer la circulation des cars et des voitures avec plus de 2 personnes dans la voiture. Cela fonctionne déjà dans d'autres pays, avec la vérification – il n'y a pas de péages – que les véhicules qui circulent vraiment sur cette voie-là, est utilisée par au moins 3 ou 4 personnes. Ces évolutions-là vont forcément venir.*

*Ce que Lionel a développé, de se projeter également au niveau de l'échangeur au sud de Saint Aubin, puisse se faire à la fois un arrêt de cars à haut cadencement en se projetant, avec une aire de covoiturage plus importante, parking vélos plus important, parce qu'il y a déjà tout cela, et je le visualise également très bien. Ce n'est pas pour autant qu'il faut s'interdire, qu'il faut renier même, le départ d'un arrêt de cars plus dans le centre.*

*Sur Melesse, on réfléchit également au positionnement d'un pôle d'échanges multi-modal. Nous avons fait plusieurs déambulations avec les services : c'est de faire en sorte que le maximum de personnes puisse, lorsque cela sera plus fluide qu'aujourd'hui j'en conviens, rejoindre les modes de transports collectifs, soit à pied, à vélo, sans avoir à prendre la voiture. Parce qu'une fois que la voiture est prise dans nos communes, ça va depuis le départ jusqu'au bout... sauf s'il y a un rendez-vous de co-voiturage quelque part. Heureusement cela fonctionne, et cela devrait encore se développer en terme de pratique.*

Madame Marine KECHID : *Je me demandais s'il n'était pas possible de mettre un accord avec des réserves sur la possibilité d'extensions, des réserves sur l'imperméabilisation avec des places végétalisées à terme, ou sur l'utilisation du photovoltaïque ... enfin, un certain nombre de réserves qui permettrait de faire évoluer ce projet vers un projet un tout petit peu plus ambitieux.*

Monsieur Lionel HENRY : *Sur le dimensionnement, les choses sont maintenant écrites. On est en bordure de la Rue du Chêne sec, à moins d'aller de l'autre côté, mais cela n'a pas beaucoup de sens non plus. Par contre, sur les ombrières, pour avoir rencontré à plusieurs reprises les gens d'ENERGIV dans le cadre de la réalisation du PEM de Montreuil-sur-Ille, ils leur faut une surface minimum qui est assez conséquente ... cela peut être étudié, mais augmenter la surface des aires de parking pour pouvoir avoir une ombrière suffisamment importante, je ne sais pas. Je peux vous assurer même si on n'en parle pas souvent devant le conseil communautaire, mais avec Claude, nous faisons un peu de lobbying sur et avec nos partenaires que sont la Métropole, le département, la Région, les autres EPCI, nous multiplions les rencontres – vous direz qu'il serait bon de sortir des rencontres – mais ce sont des dossiers d'un point de vue réglementaire et financier qui sont assez lourds, mais de l'idée d'un PEM à la Mézière qui serait connecté à cette nouvelle liaison vers la Métropole avec des voies en site propre pour les bus, que ce soient les liaisons cyclables, la mutualisation des arrêts de cars STAR, BreizhGo qui est un vieux sujet mais qui n'avancait pas. Avec la Métropole, la Région coince un peu, mais on essaie de faire avancer les choses sur pas mal de sujets, sur la congestion de la Métropole, de l'agglomération rennaise tous les matins et de trouver des solutions pour pouvoir ouvrir autour de Rennes ou vers Rennes au quotidien : c'est une préoccupation permanente avec énormément de sujets ouverts avec nos partenaires.*

Monsieur Jacques RICHARD : *Pour Saint Aubin, les premières esquisses datent de 2013 par le département. La localisation a été faite à cet endroit-là parce qu'il y avait la ZAC qui était en fin de viabilisation, les 375 arrivent à échéance. On a signé cent permis de construire l'année dernière. On s'aperçoit qu'il y a peu d'étudiants qui prennent le car à la Place des Justes. Les trois quarts des étudiants sont dans la ZAC du Chêne Romé, donc ils se déplacent à pied, il y a le pôle médical, Super U : il y a toutes les structures nécessaires. Cela a été localisé à cet endroit il y a 9 ans et nous poursuivons cette étude qui est en pleine rénovation et qui a été très bien localisée à cet endroit-là.*

Monsieur Christian DUMILIEU : *un peu différent, mais comme il a été dit tout à l'heure que peut-être que cela serait mieux au nord de St Aubin pour les communes qui sont au nord, je rappelle qu'à l'entrée de St Aubin sud, il y a une aire de co-voiturage qui a été financée par l'intercommunalité précédente et l'actuelle, avec un parc à vélos et un arrêt de bus qui est à proximité. Cette aire de co-voiturage qui compte à peu près 25 places dépasse rarement les 10 véhicules en semaine... elle est complète quand il y a un tournoi de pétanque. Mais à part cela, il y a de la place disponible. Pour les communes du nord, il y a la possibilité de venir là avec la sortie sud St Aubin, on accède directement à l'aire de covoiturage, donc j'aimerais que cette aire soit plus occupée. Il y a beaucoup de disponibilités. Je pense que l'exploitation du co-voiturage reste très faible actuellement.*

Monsieur le Président : *Cela doit encore se développer, et au prix où sont arrivés les carburants, ça va être amené à se développer.*

Monsieur Christian DUMILIEU : *Je pense que les communes qui sont au nord de St Aubin peuvent venir se garer sur cette aire de co-voiturage, c'est possible.*

Madame Carole HAMON : *Je pense qu'il ne s'agit pas de remettre en cause l'arrêt existant à la ZAC du Chêne Romé, là où il est aujourd'hui en face de la maison médicale ou 100 mètres plus loin. Une fois de plus, on parle d'argent public. Si la commune de St Aubin veut poursuivre dans ce projet, pourquoi pas ? Mais pourquoi la communauté de communes interviendrait dans le financement ?*

Monsieur Lionel HENRY : *Parce que nous avons la compétence.*

Madame Carole HAMON : *Je pense que cet argent pourrait être utilisé à un meilleur escient, notamment peut-être pour redéfinir ... La ligne 4, elle ne fonctionne pas. Plutôt faire des propositions en disant effectivement, on va desservir le territoire et raccrocher une navette qui va vers le train, vers le TER dans ce cas-là. On a effectivement St Germain et St Médard qui sont à proximité... avec 20 000€, on peut peut-être déjà imaginer des choses. Il y a aujourd'hui une navette qui ne fonctionne pas pour d'autres raisons et qui d'ailleurs va plutôt dans l'autre sens, et dessert Montreuil-sur-Ille. Aujourd'hui, ce que l'on constate, c'est que les Saint-Aubinois prennent plutôt leur voiture. Ils prennent leur voiture au travail, soit ils vont plutôt à Chevaigné ou Betton en majorité, donc ils ne s'arrêtent même pas dans les gares de la Comcom : ils vont tout de suite sur la Métropole. Ils essaient de se rapprocher au maximum ...*

Monsieur le Président : *C'est aussi une question de tarif, tout le monde le sait.*

Madame Carole HAMON : *Bien sûr.*

Monsieur le Président : *On a la même chose sur Melesse.*

Monsieur Lionel HENRY : *Je pense qu'il faut quand même se donner toutes les possibilités de transport. Certaines qui peuvent peut-être paraître plus pertinentes, d'autres moins. Tu l'évoques, effectivement, il y a un projet aussi de relier St Aubin d'Aubigné vers Mouzézé, Mouzézé vers Chevaigné avec du cyclable. Oui, je pense que plus on fera pour les mobilités et mieux ce sera pour tout le monde. Mais je ne pense pas qu'il faille avoir l'exclusif sur une possibilité de mobilité. Il faut multiplier les possibilités pour celui qui veut aller à vélo, prendre le car, celui qui veut co-voiturer, celui qui veut prendre le train.*

Monsieur Christian DUMILIEU : *Les vélos dans le parc de co-voiturage de Saint Aubin sud, il n'y en a quasiment pas. C'est excessivement rare. Les circulations à vélos dans St Aubin n'existent pas et pourtant il y a ce qu'il faut pour les accrocher. Je pense qu'il y a des choses à faire aussi et cela va dans le bon sens bien sur le PEM pour favoriser cela. Imaginer quelque chose qu'on n'a pas et qu'on pourrait peut-être avoir et arrêter ça parce que peut-être on aura quelque chose de mieux demain ? Je pense qu'on est mal partis si on fait ça avec ce raisonnement. Faisons déjà ce qui est possible de faire en espérant que les gens vont un peu co-voiturer et utiliser un peu moins la voiture...*

Monsieur le Président : *Y a-t-il d'autres remarques, d'autres questions ?*

Madame Carole HAMON : *Sur ce sujet, je sollicite un vote au scrutin public*

Monsieur le Président : *public ? c'est-à-dire à main levée ?*

Madame Carole HAMON : *Non, nominatif. C'est-à-dire on demande à chaque conseiller de donner son vote.*

Monsieur le Président : *Le règlement dit qu'il faut avoir le tiers des votes pour le scrutin public.*

Madame Carole HAMON : *Non, c'est le quart.*

Monsieur Jacques RICHARD : *C'est vrai que cela n'a rien de comparable le PEM de Montreuil-sur-Ille avec la gare. L'appellation PEM n'est pas comparable.*

Monsieur le Président : *Mais c'est un mot générique. Lionel l'a très bien expliqué. A partir du moment où les usagers, les habitants viennent à pied pour prendre le car, et prennent ensuite le car, c'est déjà un échange multi-modal.*

Monsieur Maxime KOHLER (DGS) : *C'est le quart des votes.*

Monsieur le Président : *Je vais soumettre au vote sur cette demande exprimée d'un vote public, je vais demander ceux qui sont **POUR: 1 voix : Carole Hamon.** Donc le vote se fera à la manière habituelle, c'est-à-dire à main levée.*

Monsieur le Président : *Je vais donc mettre au vote. Il vous est proposé de valider un accord de principe sur la réalisation du programme de l'équipement public communautaire à réaliser au sein de la ZAC du Chêne Romé, à savoir le pôle d'échanges*

*multimodal, sur le financement de l'équipement public à hauteur de 67 454,79 € HT. La délibération afférente, formalisant l'accord de la communauté de communes de par ses compétences qu'elle porte, devra être annexée au dossier de réalisation de la ZAC du Chêne Romé. Qui ne veut pas prendre part à ce vote ? Qui est contre ?*

**2 contre : Madame Carole HAMON, Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD (pouvoir)**

*Qui s'abstient ?*

**4 abstentions: Madame Véronique SENTUC, Madame Laurence BLAISE, Monsieur Daniel HOUITTE (pouvoir), Monsieur Jean-Baptiste LESAGE.**

*Donc la délibération est adoptée à la majorité.*

## **Majorité**

### **9. SPANC - Accord cadre SAUR - Avenant n°3 : prolongation**

Monsieur Gérard MOREL donne lecture de la note de synthèse :

La société SAUR est attributaire d'un accord cadre à bon de commande pour des prestations de contrôle des installations d'ANC, notifié le 02 juillet 2018 pour une durée de 3 ans et six mois, qui devait prendre fin au plus tard le 31/12/2021.

Ce marché a été complété par 2 avenants :

- ✓ un avenant n°1 en date du 14 octobre 2019 correspondant à la mise à en œuvre d'un nouveau règlement de service à compter du 1er janvier 2019,
- ✓ un avenant n°2 en date du 02 décembre 2021 correspondant à un report de délai d'exécution consécutif à la crise COVID, afin de rester dans les conditions initiales de passation du marché. Le marché doit ainsi prendre fin au 10/03/2022.

Conformément à l'article II du CCTP, le titulaire est chargé :

*« d'effectuer 3 000 contrôles de bon fonctionnement sur la durée du marché (+/-10%) dans la limite de 1 100 contrôles/an maximum. En outre, en cas d'indisponibilité des services du SPANC de la Communauté de communes, le titulaire pourra être sollicité pour :*

- *la réalisation du contrôle des installations existantes dans le cadre d'une vente immobilière (entre 0 et 80 sur la durée du marché),*
- *la réalisation du contrôle des installations neuves ou réhabilitées : contrôles de conception et d'implantation (entre 0 et 50 sur la durée du marché) ; contrôles de bonne exécution (entre 0 et 50 sur la durée du marché) ;*
- *la réalisation de visites de terrain dans le cadre de l'instruction de dossiers de conception (entre 0 et 10 sur la durée du marché),*
- *la réalisation de contre-visites éventuelles, après révision du règlement du service (entre 0 et 50 sur la durée du marché). »*

A titre d'information, un tableau de synthèse des prestations effectivement commandées et réalisées dans le cadre de ce marché est présenté ci-dessous :

	Bon de commande							CBF réalisés
	Numéro	Envoi par CCVIA	Quantité commandé	Montant HT	Montant TTC	Réception par SAUR	Date de fin inscrite au BC	Réalisé par SAUR
Guipel	01	20/7/18	320	19 200,00 €	21 120,00 €	25/7/18	17/12/18	271
Vignoc	02	14/12/18	160	9 600,00 €	10 560,00 €	17/12/18	13/3/19	147
La Mézière	03	18/2/19	232	13 920,00 €	15 312,00 €	20/2/19	14/6/19	174
Saint-Symphorien	04	19/7/19	100	6 000,00 €	6 600,00 €	24/7/19	31/1/20	87
Saint-Aubin-d'Aubigné	05	10/10/19	266	15 960,00 €	17 556,00 €	14/10/19	31/1/20	208
Gohard	06a	19/12/19	360	56 400,00 €	62 040,00 €	20/12/19	15/11/2020*	291
Melesse	06b		580					562
Montreuil Sur Ille	07	12/1/21	230	13 800,00 €	15 180,00 €		8/4/21	185
Mouazé	08	23/3/21	137	8 220,00 €	9 042,00 €	25/3/21	19/5/21	106
Sens-de-Bretagne	09	20/5/21	314	18 840,00 €	20 724,00 €	20/5/21	21/8/21	289
Vieux-Vy-Sur-Couesnon	10	23/7/21	290	17 400,00 €	19 140,00 €	20/8/21	25/11/21	247
Vte Melesse	11	26/10/21	1	120,00 €	132,00 €	26/10/21	0814 fait le 24/11/21	1
Vte MSI	12	8/12/21	1	120,00 €	132,00 €	8/12/21	0814 fait le 29/12/2021	1
Vte Melesse	13	14/12/21	1	120,00 €	132,00 €	14/12/21	11/6634 fait le 20/11/21	1
Vte Melesse	14	14/12/21	1	120,00 €	132,00 €	14/12/21	0068 fait le 20/11/21	1
Vte Saint-Gondran	15	12/1/22	1	120,00 €	132,00 €	12/1/22	10/02/2022 validé	1
Saint-Germain-sur-Ille	16	12/1/22	58	3 480,00 €	3 828,00 €	12/1/22	25/2/22	1
CCI - 15 unites	17	25/1/22	15	735,00 €	808,50 €	25/1/22		
Vte Guipel	18	20/1/22	1	120,00 €	132,00 €	20/1/22	0814 fait le 18/02/2022	1
Vte Feins	19	21/1/22	1	120,00 €	132,00 €	21/1/22	0814 fait le 24/02/2022	1
Vte Mig	20	20/1/22	1	120,00 €	132,00 €	20/1/22	0814 fait le 25/01/2022	1
Vte Guipel	21	24/1/22	1	120,00 €	132,00 €	24/1/22		
Vte Melesse	22	25/1/22	1	120,00 €	132,00 €	25/1/22	0814 fait le 01/02/2022	1
Vte MS	23	8/2/22	1	120,00 €	132,00 €	8/2/22		
Vte MSI	24	25/2/22	1	120,00 €	132,00 €			
Vte Gahard	25	23/2/22	1	120,00 €	132,00 €			
Vte Melesse	26	25/2/22	1	120,00 €	132,00 €			
Cbf Melesse	27	28/2/22	1	120,00 €	132,00 €			
				185 355,00 €	203 890,50 €			2577

Compte tenu de la situation du service SPANC de la CCVIA (1 technicienne absente d'août 2021 à fin mars 2022 - remplacée + 1 technicienne en arrêt depuis début décembre non remplacée) certaines prestations prévues en régie ne peuvent être réalisées dans le respect des délais inscrits au règlement de service sans le recours à de la prestation extérieure.

Considérant que des prestations de contrôle périodique (initialement prévues en régie) ont été commandées sur la commune de Saint Germain sur Ille le 12 janvier 2022 avec une date de fin prestation prévue au 25 février 2022 mais que les reports de délais sollicités par les usagers (conformément aux possibilités offertes par le règlement de service) conduisent à dépassement de la date de fin de marché au 10 mars 2022,

Considérant que le service ne sera pas en mesure d'assurer en régie les contrôles qui seraient sollicités dans le cadre des ventes immobilières sur la seconde partie du mois de mars (à minima, sous réserve de rétablir un effectif de 2 techniciens), Il est proposé de prolonger la durée du marché passé avec la société SAUR de 1 mois et 21 jours, soit une date limite de fin de marché reportée au 30 avril 2022.

Monsieur le Président : *Y a-t-il des demandes de précisions ? Je soumetts donc au vote du conseil communautaire de valider les termes de l'avenant n°3 de prolongation du marché de prestations passé avec la société SAUR tel qu'il vient d'être présenté. Qui ne veut pas prendre part à ce vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

## Unanimité

Monsieur Pascal DEWASMES : *Je voudrais quand même intervenir sur le SPANC et faire remonter l'information. Sur ma commune, j'ai un gros problème avec les contrôles qui sont faits actuellement puisqu'on oblige les gens à faire des contrôles alors qu'ils ont des stations d'épuration correcte. Ils ont une facture de 150€. Par contre, à côté de chez eux, des gens se sont fait contrôler, l'installation n'est toujours pas correcte, et eux paient 350€ d'amende, et ils préfèrent donc payer l'amende que faire réparer leur station, mais là aujourd'hui, cela commence vraiment à gronder. Des gens refusent de payer les 150€ tant que ces gens-là ne seront pas en règle avec leur station d'épuration.*

*Je crois qu'il faudrait faire un travail important à ce sujet : certainement d'augmenter la pénalité pour les obliger, et même s'ils ne le font pas, ils paieront... cela permettra peut-être de diminuer la facture des autres. Il y a aujourd'hui une forme d'injustice et ça commence à gronder.*

*Monsieur Gérard MOREL : J'ai effectivement relevé cette petite anomalie dans ce sens que je viens de prendre la responsabilité à ce niveau-là. Effectivement, dès qu'il y a un contrôle et une non-conformité, s'il n'y a pas de dangerosité pour les personnes ou l'environnement, effectivement, la personne va payer son amende et faire les travaux quand elle le veut... elle peut attendre énormément.*

*Par contre, quand il y a une dangerosité, à ce moment-là, les travaux doivent être faits dans les 4 mois. Effectivement, on y pense.*

## **10. État récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2021**

*Monsieur le Président : C'est une obligation conformément à l'article L. 5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019. Cela nous conduit à donner l'information avant le vote du budget de chaque année des indemnités perçues par les élus de l'organisme délibérant et aux titres des autres organismes auxquels la communauté de communes participe.*

*Il n'y a pas de vote particulier sur ce point-là, si ce n'est de prendre acte de la communication de ces informations.*

*Madame Gaëlle MESTRIES : Peut-être une crispation particulière en ce jour des droits des femmes. Version neutre du constat, le terme de « conseillère » existe. Version moins neutre : si ça ne gêne personne que tout le monde soit nommé « conseiller », je propose que cela soit noté « conseillère » pour tout le monde la prochaine fois, et on verra si cela réagit.*

*Madame Carole HAMON : Et « vice-présidente », mais là, il n'y en a qu'une, alors ... On avait déjà réagi à ce sujet-là. 3 vice-présidentes, il y a foule. Je m'étonne encore qu'on ne réagisse pas qu'on rédige ainsi un document... alors excusez-moi d'être peut-être un peu crispée sur le sujet, mais on est quand-même une assemblée mixte. Soit on s'amuse et on sort les femmes et je pense que le quorum aurait un souci...*

*Madame Ginette EON-MARCHIX : Je rajoute que sur les dernière lignes, Anita OBLIN et Pascal VASNIER ne sont pas vice-présidentes et vice-président, juste conseiller-ères communautaires.*

*Monsieur le Président : La réaction est tout à fait légitime et tout à fait pertinente. L'ensemble des corrections sont à faire, avant la diffusion du PV de la séance. Y-a-t-il d'autres remarques ?*

*A suivre, les comptes rendus de décisions que j'ai pris en vertu des délégations qui m'ont été confiées sur les pages qui suivent, ainsi que la signature du contrat d'accueil de jeunes enfants dans nos établissements, ainsi que les délibérations du conseil communautaire à suivre.*

*Y a-t-il d'autres questions ?*

Marchés compris entre 1 000 € et 25 000 € HT :

Date	Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT
02/02/22	Garage MECAGRI	Devis pour la réparation de la boîte de vitesse du tracteur Renault Ergos du service voirie	1 252,00 €
03/02/22	Ille-et-Développement	Devis pour l'entretien d'espaces-verts non inclus dans le marché public. (Entretien et désherbage des noues, entretien des changements et taille des arbres et arbustes).	2 250,00 €
04/02/22	Manger bio 35	Alimentation (produits secs) pour les 4 EAJE	1 905,30 €
11/02/22	ANVOLIA	Devis d'ANVOLIA pour le chauffage d'Emergence. récupération et la réinjection du fluide dans le circuit. Pour information : Anvolia a le contrat de maintenance sur la PAC à Emergence (Montant total HT : 2 487,06 € HT).	2 487,06 €
22/02/22	MS Equipement	Devis de MS Equipement pour intervention urgente de changement de masse sur un des tracteurs du service voirie.	1 765,44 €
22/02/22	SEMERU	Devis de SEMERU pour l'ajout d'un contrôle d'accès à Emergence (a fait l'objet d'un point bureau n°2964 qui a eu un avis favorable).	12 995,22 €
22/02/22	Ille-et-Développement	Devis Ille-et-Développement pour 3 interventions de nettoyage manuel de voirie sur les ZA Croix Couverte (Vieux-vy sur Couesnon) et ZA Hemetière (Saint Aubin d'Aubigné)	1 680,00 €
22/02/22	Ille-et-Développement	Devis Ille-et-Développement pour replanter des plants de bruyères manquantes et pour refaire les 4 îlots en entrée de ZA Ecoparc	4 549,00 €
01/03/22	Blanchard TP	Devis de BLANCHARD TP pour la réparation du tractopelle	9 972,13 €
01/03/22	Loxam	Devis LOXAM pour la location d'un tractopelle pour la semaine du 7 au 11 mars	1 324,83 €
01/03/22	MS Equipement	Devis MS Equipement pour l'achat de fournitures annuelles pour les vidanges du tracteur 6105 du service Voirie	1 164,67 €
01/03/22	MS Equipement	Devis MS Equipement pour l'achat de fournitures annuelles pour les vidanges du tracteur 6110 du service Voirie	1 718,80 €

Renoncement au droit de Prémption urbain :

Commune	Adresse	Parcelle	Superficie	Vendeur	Acquéreur	Prix de vente
Melesse	ZA les Landelles	AE 61	1000 m <sup>2</sup>	SCI JUVAMAK	Mme Dominique RENAULT	220 000,00 €
Melesse	ZA les Landelles	AE 76	2280 M <sup>2</sup>	Consorts KREMBSER	M. LEBRET et Mme HORVAIS	260 000,00 €
La Mézière	ZA Beauséjour	ZC 160p	1921 m <sup>2</sup>	GAYA Environnement - M. MEDA	M. Maxime RAMARE	168000 €
La Mézière	ZA Beauséjour	ZC 160p	1921 m <sup>2</sup>	GAYA Environnement - M. MEDA	M. Fabio FANELLA	168000 €

Habitat :

Bénéficiaire	Montant de l'aide	Date
DUIGOU Dominique MAUGUEN Lenaick (prime bois)	2 000,00 €	14/2/22
VALET Héloïse/ CONNEN Guillaume (prime bois)	1 000,00 €	14/2/22

Baux et conventions immobilières :

Type	Bien	Adresse	Locataire	Date d'effet	Durée	Montant HT
Convention d'occupation précaire Avt 7	Atelier	Za la Bourdonnais - La Mézière	Monsieur Jérôme Lesné	01/03/22	1 mois	450,00 €

Mobilité

Date	Bénéficiaire	Objet de la dépense	Montant TTC
04/02/22	CCAS St Aubin d'Aubigné	convention location minibus 2022	100 €
10/02/22	CCAS Vieux Vy sur Couesnon	convention location minibus 2022	100 €
14/02/22	LANGLOIS Stéphanie	attribution de l'aide de la CCVIA pour l'achat d'un VAE neuf	200 €
14/02/22	DUBOIS Gael	attribution de l'aide de la CCVIA pour l'achat d'un VAE neuf	200 €
14/02/22	DEPINCE-DUBOIS christelle	attribution de l'aide de la CCVIA pour l'achat d'un VAE neuf	200 €

Petite Enfance :

Contrat d'accueil de l'enfant	Début	Fin	Etablissement	Accueil
Enfant accueilli	03/01/2022	31/07/2022	BULLE DE RÊVES	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	31/07/2022	BULLE DE RÊVES	REGULIER
Enfant accueilli	01/02/2022	29/07/2022	BULLE DE RÊVES	OCCASIONNEL
Enfant accueilli	03/01/2022	31/07/2022	BULLE DE RÊVES	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	31/07/2022	BULLE DE RÊVES	OCCASIONNEL
Enfant accueilli	03/01/2022	31/07/2022	BULLE DE RÊVES	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	31/07/2022	BULLE DE RÊVES	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	31/07/2022	BULLE DE RÊVES	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	31/07/2022	BULLE DE RÊVES	REGULIER
Enfant accueilli	03/02/2022	18/02/2022	BULLE DE RÊVES	ADAPTATION
Enfant accueilli	03/01/2022	31/07/2022	BULLE DE RÊVES	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	31/07/2022	BULLE DE RÊVES	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	20/02/2022	BULLE DE RÊVES	REGULIER



Enfant accueilli	01/01/2022	31/07/2022	LES PITCHOUNS	REGULIER
Enfant accueilli	01/02/2022	31/07/2022	LES PITCHOUNS	REGULIER
Enfant accueilli	04/01/2022	18/02/2022	LES PITCHOUNS	URGENCE
Enfant accueilli	01/02/2022	04/02/2022	LES PITCHOUNS	URGENCE
Enfant accueilli	03/01/2022	31/01/2022	LES PITCHOUNS	ADAPTATION
Enfant accueilli	01/02/2022	31/07/2022	LES PITCHOUNS	REGULIER
Enfant accueilli	31/01/2022	29/07/2022	MELI-MALO	REGULIER
Enfant accueilli	31/01/2022	04/02/2022	MELI-MALO	URGENCE
Enfant accueilli	27/01/2022	28/01/2022	MELI-MALO	URGENCE
Enfant accueilli	24/01/2022	28/01/2022	MELI-MALO	OCCASIONNEL
Enfant accueilli	17/01/2022	21/01/2022	MELI-MALO	ADAPTATION
Enfant accueilli	10/01/2022	31/07/2022	MELI-MALO	REGULIER
Enfant accueilli	10/01/2022	29/07/2022	MELI-MALO	REGULIER
Enfant accueilli	10/01/2022	29/07/2022	MELI-MALO	REGULIER
Enfant accueilli	06/01/2022	30/07/2022	MELI-MALO	OCCASIONNEL
Enfant accueilli	03/01/2022	07/01/2022	MELI-MALO	ADAPTATION
Enfant accueilli	03/01/2022	07/01/2022	MELI-MALO	ADAPTATION
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	MELI-MALO	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	MELI-MALO	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	MELI-MALO	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	MELI-MALO	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	MELI-MALO	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	MELI-MALO	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	MELI-MALO	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	MELI-MALO	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	07/01/2022	MELI-MALO	ADAPTATION
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	PAZAPA	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	PAZAPA	REGULIER

Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	PAZAPA	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	PAZAPA	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	PAZAPA	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	PAZAPA	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	PAZAPA	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	PAZAPA	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	PAZAPA	REGULIER
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	PAZAPA	OCCASIONNEL
Enfant accueilli	03/01/2022	29/07/2022	PAZAPA	REGULIER

Délibérations du bureau communautaire

Date	Domaine	Objet	
11/02/22	Petite Enfance	Marché de révision du schéma Petite Enfance	Attribution
25/02/22	Communication	Communication	Réalisation des magazines communautaires de 2022-2023
25/02/22	Développement économique	ZA La Bourdonnais	Vente de foncier économique - Lot 13A
25/02/22	Développement économique	ZA la Bourdonnais	Vente de foncier économique - Lot 19
25/02/22	Eau-Assainissement	FNCCR	Adhésion 2021 - SPANC
25/02/22	Finances	Fonds de concours 2021	Aubigné
25/02/22	Habitat	Aide au logement social	Opération de 13 LLS par Neotoa à La Mézière
25/02/22	Petite Enfance	Révision du schéma directeur de la petite enfance	Modification du plan de financement
25/02/22	Urbanisme	Petites Villes de Demain	Convention de reversement pour ingénierie

Monsieur le Président : *Je vais clore la séance en vous remerciant et vous souhaitant une bonne soirée. Tant qu'il y a encore un peu d'attention, je tiens juste à rappeler qu'actuellement il y a le mécanisme de l'ancienne horloge de Melesse qui fait l'objet d'un concours au niveau de la Région. Vous avez peut-être eu l'information sur la communication du site internet de la communauté de communes et Facebook. Je vous invite à voter le maximum possible. Le délai est jusqu'à jeudi prochain 10 mars 23h59. D'avance, merci.*